

me cedre.

Conseil.

A la Haye ce 2^e Sept^r 60.
Copie 1319.

Vous a plu de me faire espier, par la dern^e. que vous m'avez
faite l'ordre de m'envoyer le 6^e Juillet. Copie des moyens
d'ordre proposés par M. le P. de Montholier, que vous ne
trouvez guère concordante avec ce à prendre. Ce n'e-
st pas. Cependant M. le P. nous a fait, et nous admet-
tissons qu'il nous ait donné des moyens que jusqu'à la S^e Mar-
tin dans lesquels il n'eût rien de que nous procurerions. L'ac-
tion de la cause a mal fini. C'est ce qui aujourd'hui nous a
fait résoudre de vous faire d'avoir soin que le S^e Montholier
fils se déplace en toute propriaeté vers Bourg-en-Bresse, pour
y assister M. le P. qui nous a souhaité de vaincre que
nous allions pour cette Exposition. Enfin joins ce mot au
à ce que du Consid. pour nous supplier Monsieur de prendre
est ce qu'il a fait de son mieux que nous affectionnions tous les
autres intérêts de S. A. Par véritablement c'est un sujet
la plus haute importance.

J'ay vécu avec beaucoup de satisfactions. Monsieur que
vous me montez d'ea avoir le témoignage du pauvre Rienck
Saurin, qui ne cessa de trahir en ceci un état aux
affaires dont on le chargea de nommément en cette Compagnie
du front de Paris sur Paris pour il nous rend des services que
monseigneur le monde n'a aucun été capable de rendre comme
luy, qui veut tout le bien de la mal d'orange et de la
tableau Principautielle comme il l'y a vu mangé de
l'autre de toute connaissance. Pendant quoy on ne crut de
ce menaces de l'armée des révolutionnaires des plus grandes
puissances de l'Europe, comme vous pourriez dire de Brabant
et de Sibérie, qui me luy prétend que sa destruction totale,
je l'arme bien des bonnes raisons au contraire, et tâche de l'
empêcher que l'on aye ce tel besoin. Mais ce qui me
fait mal au cœur, c'est de l'entendre à la veille de n'importe
luy que de la confusion, de incompréhension, de tant de travaux
de M. l'Érigeant à lui accorder la rémission de sa pauvreté
large pour son empêche, qui est toute la grace qu'il demande.
L'ensor plus grand mal me faire il d'ouïr dire, que ceste

rigueur ne pourroit (j'allois dire, ceste exigité) que des
mouvements de force. Je vous avoue, monsieur que
je m'oppose formellement à ceux qui s'imbueent de ces opinions
et si je ne me trompe, comme je m'assure que je ne fais
point. Je vous supplie de faire connoistre à l'ordre, qui en
vous fait tort, en ces rapports, et que vous trouvez
la grâce, ou plus fort la justice du S. A. M. bientôt employée
quand il lui plaira d'en arrêter comme elles furent à un +
évacun, à l'endroit de ce droit échancré; cela se pourra
sans charge de S. A. ce pour son service mes mani fest

(Si) Vous privez, au contraire, de n'en rien faire, et vous
me trouuez qui j'ay raison de vouloir pourvoir les —
— scandale qui causeroit une ingratitude, dont il me
sembleroit qu'on ne sa pourroit sauver. Saufiez ne me
toulez non plus que le Pape de Rome; mais je ne puis
me tair ou il va de l'bonneur de la maison et de l'ordre
qui la gouvernent, ou n'y a; je suis tout à cest dommage
qui gne à dieu, me paît vantre de n'avoit pas
rapport une expédition d'orange, pour des presents de
4. ans, par conséquent je penche des portes. La chose
l'autre de dictes cinq quarts parle pour eux qu'
elles sont de due merci pour le moins des faulx
Belgains; mais j'appelle le l'ordre de l'ordre, ne
fond finir son facot, et de me dire sans contredit

Monseigneur, que
je suis malade de sus
de la mort de monsieur le cardinal

que je suis malade de sus
comme en Espagne que sonnera
comme de ses marides a la fin